

Le Courrier du Loiret, 14 septembre 2017

Transport alternatif

La liaison douce inaugurée

La liaison douce entre Dadonville-bourg et la porte du Gâtinais a été inaugurée samedi 9 septembre. Avec les deux autres pistes existantes, elle permet de relier les hameaux de Dadonville entre eux mais aussi de permettre de se rendre à Pithiviers en toute sécurité.

Comme l'a précisé Marc Pétetin, maire de Dadonville, en accueillant les nombreuses personnalités départementales et locales présentes, « il y a des jours heureux où, si le soleil n'est pas là au-dessus de nous, il est bien présent dans nos têtes ». C'était vraiment d'actualité ce samedi matin, le vent poussait des nuages noirs menaçant dans le ciel pithivérien.

Des 1992, le conseil municipal de Dadonville avait conçu le plan ambitieux de relier entre eux plusieurs hameaux ou quartiers de la commune et de rentrer en ville et, réciproquement, de permettre aux habitants de Pithiviers d'aller vers la campagne en toute sécurité.

Dans le cadre du remembrement de 1996, un échange de terrains avait



Les enfants ont coupé le ruban symbolique sous le regard et avec l'aide des élus départementaux et locaux.

permis à la commune de Dadonville d'acquiescer une grande partie du foncier, hors agglomération, pour les trois futures pistes. La première, Grantarvilliers - Porte du Gâtinais, longue de 2,7 km, a été créée en 2002. La seconde, sur 700 m, de la rue d'Yèvre à la Porte du Gâtinais, a été construite cinq années plus tard. Toutes les deux ont été depuis transférées à la communauté de communes.

La troisième a été rendue nécessaire par la construction du lotissement de l'église à Dadonville-bourg. D'une longueur d'un kilomètre et d'un coût de 140.000 € hors achat du foncier, la piste, située le long de la route départementale 950, qui voit passer plus de 6.000 véhicules par jour, est un atout supplémentaire pour le cadre de vie de la population.

Le maire a remercié les partenaires financiers du projet. S'inscrivant dans un plan plus général de transport alternatif, la piste a été financée pour partie par le dispositif Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Le conseil régional, via le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) a apporté sa contribution ainsi que le sénateur Jean-Pierre Sueur grâce à sa réserve parlementaire.